



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, 16 août 2016, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 19 h

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Jude Boucher, conseiller, district 3

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 4.2. - Appel d'offres 2016-05 - Conception-construction – Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2016;

1.3.- Avis de motion concernant un *Règlement modifiant le Règlement numéro 825 Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Malartic;*

1.4.- *Règlement numéro 828 déléguant aux directeurs le pouvoir d'engager*

RÉSOLUTION  
2016-08-223



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

*certaines dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic;*



### 2.0.- MAIRIE

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

### 4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;

4.1.7.- Approbation des comptes à payer;

4.2.- Appel d'offres 2016-05 - Conception-construction – Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière;

4.3.- Ouverture d'une marge de crédit temporaire de 250 000 \$ - Règlement d'emprunt numéro 854;

4.4.- Rapport financier trimestriel pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2016;

4.5.- Demande de libération de la retenue finale – Conception et construction du bâtiment de services : Les Constructions Pépin et Fortin inc;

### 5.0. - URBANISME

5.1.- Premier projet d'un *Règlement modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale;*

5.2.- Premier projet d'un *Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels;*

5.3.- Marche pacifique sur la rue Royale : 17 septembre 2016;

### 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- *Politique relative à la vérification des antécédents;*

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

### 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Ordre de changement numéro 03 - Appel d'offres 2014-08 pour la réfection de la voirie - Phase 2014;

### 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 9.1.- Mise à jour du Plan de sécurité civile;
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Société d'histoire de Malartic (SHM);
- 11.2.- Chambre de commerce de Val-d'Or : Dîner-conférence avec M. Carlos J. Leitão : 2 septembre 2016;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.1.- Motion de félicitations : Supercross 2016 et Festival Western de Malartic inc.;
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Club de l'Âge d'Or de Malartic : remerciements;
- 13.2.- Projet de loi privé visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;
- 13.3.- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – période 2014-2018;
- 13.4.- Médaille du Lieutenant gouverneur : remerciements de madame Liliane Lessard;
- 13.5.- Invitation au Forum mondial de l'économie sociale : 7 au 9 septembre 2016;
- 13.6.- Invitation à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue : 17 août 2016;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2016-08-224**

- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2016**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2016, tel que rédigé;
- Adoptée.
- 1.3.- **Avis de motion concernant un Règlement modifiant le Règlement numéro 825 - Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Malartic**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le *Règlement numéro 825 -*



No de résolution  
**RÉSOLUTION**  
2016-08-225

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

*Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Malartic.*

1.4.- **Règlement numéro 828 déléguant aux directeurs le pouvoir d'engager certaines dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 828 déléguant aux directeurs le pouvoir d'engager certaines dépenses pour et au nom de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

4.0.- **TRÉSORERIE**

4.1.- **Rapport du Service des finances et dépôt des listes :**

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- **Liste des comptes payés**

Liste déposée.

4.1.2.- **Liste des comptes à payer**

Liste déposée.

4.1.3.- **Liste des prélèvements automatiques**

Liste déposée.

4.1.4.- **Liste des chèques pré-numérotés annulés**

Liste déposée.

4.1.5.- **Liste des dépenses et engagements**

Liste déposée.

4.1.6.- **Liste des transferts budgétaires**

Liste déposée.

4.1.7.- **Approbation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**RÉSOLUTION**  
2016-08-226





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2016, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 30 juin 2016, tels que présentés;

Adoptée.

**4.2.- Appel d'offres 2016-05 - Conception-construction – Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière**

---

Point reporté.

**4.3.- Ouverture d'une marge de crédit temporaire de 250 000 \$ - Règlement d'emprunt numéro 854**

---

CONSIDÉRANT QUE le 8 septembre 2015, la Ville de Malartic a adopté le *Règlement numéro 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$* et amendé le 23 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire le 1<sup>er</sup> mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Est*;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic emprunte de la *Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi*, au moyen d'un contrat de crédit variable, la somme de 250 000 \$;

D'ACCEPTER la convention d'emprunt avec la *Caisse populaire Desjardins de l'Est de l'Abitibi*, telle que présentée (Contrat de crédit variable CFE-01255-111);

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron, et madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, à signer les documents relativement à l'emprunt temporaire auprès de la *Caisse Desjardins de l'Abitibi Est* pour le *Règlement numéro 854 portant sur la confection des plans et devis du Centre multisports et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 250 000 \$* et amendé le 23 février 2016;

Adoptée.

**4.4.- Rapport financier trimestriel pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2016**

---

Dépôt du document à titre d'information.

**4.5.- Demande de libération de la retenue finale – Conception et construction du bâtiment de services : Les Constructions Pépin et Fortin inc**

---

RÉSOLUTION  
2016-08-227

RÉSOLUTION  
2016-08-228



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic



CONSIDÉRANT QUE les travaux de conception et construction du bâtiment de services effectués par la société Les Constructions Pépin et Fortin inc. sont terminés;

CONSIDÉRANT QU'une somme de 5 000 \$ avait été retenue afin de garantir la correction des déficiences relatives au bâtiment de services, tel qu'il appert de la résolution 2015-01-037 – Demande de libération de la retenue de 5 % - Les Constructions Pépin et Fortin inc. pour la conception et la construction d'un bâtiment de services;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière recommande de faire la réception finale des travaux suite à un accord commun entre les parties pour la somme de 2 900 \$, plus les taxes applicables, et que certaines déficiences seront complétées par la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à la réception finale des travaux de construction relatifs à la conception et construction du bâtiment de services;

D'AUTORISER la libération de la retenue au montant de 2 900 \$, plus les taxes applicables, à la société Les Constructions Pépin et Fortin inc. en règlement des travaux de conception et construction du bâtiment de services, et ce, conditionnellement à la réception des quittances finales;

Adoptée.

5.0.- **URBANISME**

RÉSOLUTION  
2016-08-229

5.1.- **Premier projet d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale*, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-08-230

5.2.- **Premier projet d'un Règlement omnibus portant le numéro 873 modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le premier projet de *Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage numéro 377 et le Règlement numéro 813 sur les usages conditionnels*, tel que présenté;

Adoptée.

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

5.3.- Marche pacifique sur la rue Royale: 17 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une demande de permis 2016-20 le 11 août 2016 du Comité Malartic Positif afin de faire une marche pacifique sur la rue Royale le 17 septembre 2016, de 15 h à 18 h, sur un parcours empruntant la rue Royale (route 117);

CONSIDÉRANT QUE le parcours empruntant la route 117 est une route nationale et transcanadienne relevant du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis doit être présentée au ministère des Transports du Québec pour la tenue d'événements spéciaux nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées pour obtenir ce permis s'appliquent à tout le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec alors que les autorisations pour l'utilisation du réseau routier local relèvent des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.2 du *Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient au Service de l'urbanisme d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit également se prononcer lorsqu'un événement qui doit se tenir sur le réseau local a des incidences sur son propre réseau routier (traverse d'une route du Ministère ou perturbation de la circulation sur une portion de celle-ci, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer lesdits permis requis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCUEILLIR favorablement la demande déposée par le Comité Malartic Positif afin de faire une marche pacifique sur la rue Royale le 17 septembre 2016, de 15 h à 18 h, selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
ET COMMUNICATIONS

6.1.- Politique relative à la vérification des antécédents

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la *Politique relative à la vérification des antécédents*, telle que rédigée;





No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2016-08-233**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

**7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

**8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**

**8.1.- Ordre de changement numéro 03 - Appel d'offres 2014-08 pour la  
réfection de la voirie - Phase 2014**

CONSIDÉRANT l'ordre de changement numéro 03 sur le rehaussement de la chaussée qui a été signé par la société WSP Canada inc. pour la réfection de la voirie Phase 2014 le 11 août 2016 pour la somme de 66 100 \$, plus les taxes applicables, correspondant aux travaux supplémentaires mentionnés à la directive à l'entrepreneur numéro 07 et de 19 094,29 \$, plus les taxes applicables, correspondant aux assurances et cautionnements supplémentaires requis, le tout pour la somme totale de 85 194,29 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre de changement numéro 03 a été demandé par monsieur René Fontaine, ingénieur, de la société WSP Canada inc., le 11 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la société Dubé Excavation inc. accepte de faire les travaux demandés pour un montant ne dépassant pas 85 194,29 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit mandater un représentant de la Ville pour approuver ladite demande de changement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 03 sur le rehaussement de la chaussée pour la réfection de la voirie Phase 2014, sous réserve de la réception des pièces justificatives au regard des montants réclamés au chapitre des assurances et cautionnements supplémentaires demandés par l'assureur;

D'AUTORISER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'ordre de changement numéro 03 sur le rehaussement de la chaussée pour la réfection de la voirie Phase 2014 le 11 août 2016 pour la somme totale de 85 194,29 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

**9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ  
CIVILE**

**9.1.- Mise à jour du Plan de sécurité civile**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire une mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la mise à jour du Plan de sécurité civile de la Ville de Malartic, telle que rédigée;

**RÉSOLUTION  
2016-08-234**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE les personnes suivantes soient nommées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile :

Coordonnateur adjoint et    Gérald Laprise  
Directeur de l'Administration

Directeur des Services aux sinistrés                              Samuel Tessier

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan de sécurité civile de la municipalité;

Adoptée.

### 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

### 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

#### 11.1.- **Société d'histoire de Malartic (SHM)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande formulée par l'organisme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉSERVER un espace publicitaire dans la 6<sup>e</sup> édition du calendrier historique 2017 de la Société d'histoire de Malartic au coût de 50 \$, plus les taxes applicables;

Adoptée.

#### 11.2.- **Chambre de commerce de Val-d'Or : Dîner-conférence avec M. Carlos J. Leitão : 2 septembre 2016**

Dépôt du document à titre d'information.

### 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

#### 12.1.- **Motion de félicitations : Supercross 2016 et Festival Western de Malartic inc.**

CONSIDÉRANT QUE le Supercross 2016 a organisé son activité le 30 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic inc. a organisé son festival les 10, 11, 12, 13 et 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic tient à souligner les efforts de chacune des équipes du Supercross 2016 et du Festival Western de Malartic inc. qui se sont révélés en une réussite à tout point de vue;

IL EST RÉSOLU

DE FÉLICITER le Supercross 2016 et le Festival Western de Malartic inc. pour la tenue de leurs événements qui furent un franc succès;

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION  
2016-08-235

RÉSOLUTION  
2016-08-236



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic



13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Club de l'Âge d'Or de Malartic : remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Projet de loi privé visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – période 2014-2018

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Médaille du Lieutenant gouverneur : remerciements de madame Liliane Lessard

Correspondance a été déposée au conseil.

13.5.- Invitation au Forum mondial de l'économie sociale : 7 au 9 septembre 2016

Correspondance a été déposée au conseil.

13.6.- Invitation à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue : 17 août 2016

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 21

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

  
MARTIN FERRON  
MAIRE

  
Me GÉRALD LAPRISE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL par  
intérim ET GREFFIER

RÉSOLUTION  
2016-08-237